

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉALISATION DE PLANIFICATION DU TERRITOIRE DE
COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ DE LA VILLE

SECTION I

NATURE ET DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET
TECHNIQUES, DU PERSONNEL ET DES PROJETS

1. Les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'achat d'équipements, le versement de subventions ou de contributions financières portent sur les activités suivantes :

1° la production, la diffusion et la mise en œuvre de PPU, de Visions d'aménagement ou d'autres planifications sectorielles du territoire;

2° les activités de consultation, de rédaction, de production de documents, ainsi que les activités de formation;

3° la révision de la réglementation, des PPU et du PDAD;

4° le soutien aux projets immobiliers;

5° l'implantation de meilleures pratiques en matière de gestion de projets;

6° la participation à des projets en lien avec le « Vivre Ensemble » et la sécurité urbaine;

7° la participation à des projets d'innovation en aménagement et environnement;

8° la production d'analyses géospatiales diverses et la production et l'entretien de données géoréférencées.

2. Les projets comprennent, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

3. Les projets sont localisés sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût des services professionnels et techniques, du personnel ainsi que les projets décrits aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 862 000 \$.

TOTAL : 862 000 \$

Annexe préparée le 28 mars 2024 par :

Mylène Gauthier, directrice de la Division de la
planification du territoire
Service de la planification de l'aménagement
et de l'environnement